

Les crédits à la consommation pour les rénovations énergétiques notent une tendance à la baisse au premier trimestre de l'année

Le secteur du crédit insiste sur l'urgence de procéder aux rénovations énergétiques des habitations

Bruxelles, 22 mai 2024

L'Union professionnelle du Crédit (UPC), qui représente 95% du marché du crédit en Belgique, a analysé les chiffres du crédit à la consommation pour le premier trimestre 2024. Au total, quelque 156.000 crédits ont été accordés au cours des trois premiers mois de cette année, pour un montant de 2,5 milliards €, soit une baisse de presque -17 % du nombre de nouveaux crédits par rapport à la même période de 2023. Le nombre de crédits à la consommation accordés pour des rénovations énergétiques de logements connaît même une diminution de -51%, tombant à 7.852 contrats de crédit, après les records de 2022.

Des crédits à la consommation à des fins de rénovation énergétique ont été conclus au cours du premier trimestre de l'année pour une valeur totale de 167 millions d'euros, soit une baisse de presque -40% en valeur par rapport à la même période de l'année dernière. Les prêts hypothécaires pour l'achat et/ou la rénovation d'un logement ne sont pas inclus dans ces chiffres.

La baisse du nombre de crédits à la consommation pour des rénovations énergétiques tient principalement à une combinaison de facteurs, notamment la hausse des taux d'intérêt et le renchérissement des prix des matériaux de construction résultant de l'inflation. Ces facteurs, combinés à des baisses significatives des prix de l'énergie, n'incitent pas les consommateurs à prendre des initiatives à visées écoénergétique dans leurs maisons. C'est ce que confirme également Bart Vervenne, Président du Conseil d'Administration de l'UPC :

« Compte tenu des objectifs fixés pour 2050, à savoir que tous les logements en Belgique soient efficaces sur le plan énergétique, les rénovations sont essentielles. À l'heure actuelle, moins de 10 % des habitations atteignent l'objectif de 2050, tandis que seul un tiers du taux de rénovation visé est atteint. Une vague de rénovation massive dans les 10 ou 15 ans à venir ne fera qu'entraîner une pénurie de matériaux de construction, de main-d'œuvre et de financement. La seule façon d'améliorer la performance énergétique de notre parc immobilier est de procéder progressivement et d'agir dès maintenant. Le crédit à la consommation peut jouer un rôle important dans le financement des dispositifs écoénergétiques, tels que les panneaux solaires, les pompes à chaleur et l'isolation. Il est essentiel que tous les moyens disponibles pour sensibiliser le public soient pleinement déployés pour atteindre les objectifs de 2050. Il faudra par ailleurs

œuvre à développer des solutions pour résoudre le problème pour les 20 à 25 % de Belges qui n'ont ni les économies, ni la capacité de remboursement nécessaires pour effectuer des rénovations énergétiques. »

En revanche, on constate une augmentation des chiffres dans la catégorie des voitures. Au total, 67.600 crédits ont été accordés pour l'achat d'une voiture pour un montant total d'environ 1,3 milliards d'euros. Il s'agit d'une augmentation de 2,7 % par rapport à la même période de l'année dernière.

Nombre de crédits à la consommation à tempérament octroyés (premier trimestre)

	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
	32.900	32.100	29.200	43.700	50.000	62.800	69.000	62.400	59.000
	34.700	33.900	27.600	30.400	28.400	30.200	30.200	27.600	26.600
	7.900	16.100	10.600	7.600	6.700	7.300	4.400	4.100	2.900
Autres objectifs	50.000	50.100	46.700	38.600	46.300	50.900	49.100	46.200	43.500
Total	156.300	188.100	164.100	173.400	187.900	216.100	219.700	213.300	195.700

Pour plus d'informations

Consultez notre rapport annuel sur notre site web : [Rapports annuels \(upc-bvk.be\)](https://www.upc-bvk.be).

Pour plus d'informations sur ce sujet, nous vous invitons à contacter le service de presse (02 507 68 31 - press@febelfin.be) ou consulter le site web [Crédit à la consommation responsable - Credit Conso Pour Demain](#).